



MD.

BEGLES, le 12 octobre 2016

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016**

Étaient présents : Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Isabelle FORET-POUGNET, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, Mme Edwige LUCBERNET, Mme Fabienne CABRERA, M. Aurélien DESBATS, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Cathy CAMI, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Guénolé JAN, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, M. Eric BENAYOUN, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, Mme Françoise MATHA-STEPANI M. Bruno PALUTEAU.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Noël MAMERE à Mme Isabelle BOUDINEAU

M. Cédric DUBOST à M. Franck JOANDET

Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à M. Guénolé JAN

Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Mme Nathalie LE GUEN à M. Bruno PALUTEAU

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

1. RAPPORT D'ACTIVITE – BORDEAUX METROPOLE – ANNEE 2015

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la Communauté Urbaine sont entendus.

2. MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil émet un avis favorable sur les périmètres de protection des monuments historiques modifiés sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. Les périmètres modifiés incluront désormais exclusivement les immeubles depuis lesquels le monument est visible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

3. FORUM DES SERVICES – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC SUITE A DESAFFECTATION

Il est décidé de constater le déclassement du domaine public des parcelles AL 598 et 600 et de tous leurs éléments constitutifs : fonciers, bâtiments, voiries. Suite à ce déclassement, cet ensemble immobilier de 1.860 m² de surface foncière sera vendu à LOGEVIE pour un montant de 843.000 Euros, sous condition suspensive d'obtention d'un agrément correspondant au programme proposé (65 logements), délivré par le Conseil Départemental de la Gironde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR

4. VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION 83 BIS COURS VICTOR HUGO

Le Conseil approuve la cession à Monsieur Stefano ROSSINI, actuel locataire, de la parcelle, cadastrée section AB numéro 500, d'une superficie de 425 m², sise 83 bis cours Victor Hugo, au prix de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (225.000 €).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS

5. **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DES PROJETS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 2016**
M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention au titre des Projets Locaux de Développement Social 2016 auprès du Département de la Gironde qui permettra la mise en place, par le service municipal de la Petite Enfance, d'un espace d'animation en direction des enfants de 0 à 6 ans et d'échanges autour de la parentalité ainsi que des actions de prévention auprès des familles béglaises.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS
6. **SUBVENTION A L'ASSOCIATION CYCLES ET MANIVELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**
Le Conseil décide d'affecter à cette association, pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 10.000 Euros.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 2 ABSTENTIONS
7. **VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LES AIDES DIRECTES DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE**
Afin de permettre une meilleure efficacité de l'action, la modification du Règlement d'Intervention, validée par le Comité de Pilotage, est approuvée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
8. **REGULARISATION DU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION AQUITAINE – SECTION GIRONDE – POUR LA REALISATION DES ECO-DEFIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE**
La Ville percevant une aide du FISAC pour cette action, il est décidé de reverser une partie de cette aide d'un montant de 1.000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine (CMARA 33).
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
9. **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA VILLE**
Les divers ajustements proposés sont adoptés.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS
10. **REGIME INDEMNITAIRE DE L'EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE**
Le Conseil donne son accord pour fixer le régime indemnitaire de la bibliothécaire ayant la responsabilité de la Bibliothèque Municipale.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS
11. **DEMANDE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS DE CATEGORIE 3**
Madame Edwige LUCBERNET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, représentant Monsieur le Maire, est désignée pour la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 3.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR
12. **ETABLISSEMENT OU ADAPTATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL – PC SCI CHAPOFRAIS**
Le Conseil approuve les termes et les modalités d'exécution de la convention de PUP et fixe le coût de la réalisation de ces travaux à 9.519,58 € HT, suivant le courrier estimatif d'ERDF du 03/08/2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR